



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

**DCM N° 11/2016**

Date de la convocation : 18/12/2015 Date d’Affichage : 14/01/2016 au 29/01/2016 Date Notification : 14/01/2016  
Nombre de membres : \* en exercice : 38 \* Présents : 35 \* Votants : 38

Séance ordinaire du 7 janvier 2016  
L’an deux mil seize le sept janvier à 20 h 00

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY.

**Etaient présents (P) - Absents (A) - Excusés (E) - Représentés (R)**

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	R	Elodie PROD’HOMME	P
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	P
Frédéric LEMONNIER	P	Claudine GARNIER	P	Catherine AFFICHARD	P	Eric THIEBE	P	Gaston LAMY	P
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	P	Patricia MARIE	P
Francis LANGELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	R	Jocelyne CONSTANT	P	Sarah PIHAN	P
Christophe DELAUNAY	P	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	P	Guy ARTHUR	P	Claudine GARNIER	P
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	P	Patrick TURPIN	P	Daniel MACE	P	Lauraine LEMONNIER	R		

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : *Mme BARBE Myriam à Mr LEMAÎTRE Philippe*  
*Mme VILLAIN Martine à Mr MACE Daniel*  
*Mme LEMONNIER Lauraine à Mr CONSTANT Emile*

**Mme Sarah PIHAN désignée conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.**

## ELECTIONS DES DELEGUES DE LA COMMUNE NOUVELLE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire de la C.N rappelle que dès son renouvellement, le conseil municipal doit procéder, dans un délai maximum de deux mois, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du centre d'action sociale. Le mandat des membres précédemment élus par le conseil municipal prend fin dès l'élection des nouveaux membres et au plus tard dans le délai fixé à l'alinéa qui précède.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend le maire qui en est le président et, en nombre égal, **au maximum huit membres élus** en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article 138 du code de la famille et de l'aide sociale.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite indiquée à l'alinéa précédent

Les membres élus en son sein par le conseil municipal de la Commune nouvelle le sont au **scrutin de liste**, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. **Le scrutin est secret.**

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **zéro.**
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (votants) : **trente huit**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (les bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L. 66 du Code Electoral) : **deux nuls.**
- Nombre de suffrages exprimés : **trente six**
- Majorité absolue : **dix-huit voix**

Ont obtenu liste de Mr Philippe LEMAÎTRE, *vingt-six voix*

Ont obtenu liste de Mr Daniel Mace, *dix voix*

**FIXE** la composition des membres élus du C.C.A.S de la Commune Nouvelle de la manière suivante : **Mme LAUNER-COSIALLS, Mme GUERIN, Mme LETERRIER, Mme LUCAS DZEN, Mme LAURANSON, Mme PIHAN, Mr MACE, Mr THIEBE.**

Philippe LEMAÎTRE  
Maire de la Commune Nouvelle

AR-Préfecture de Saint Lo

Acte certifié exécutoire

050-215006396-20160107-2016010711c-AU

Réception par le Préfet : 13-01-2016

Publication le : 13-01-2016



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE